

# UE ET CROISSANCE : TROIS PACTES PLUTÔT QU'UN

Jacques Delors, António Vitorino, Erik Belfrage, Yves Bertoncini, Joachim Bitterlich, Josep Borrel Fontelles, Jean-Louis Bourlanges, Laurent Cohen-Tanugi, Jonathan Faull, Nicole Gnesotto, Pierre Lepetit, Sophie-Caroline de Margerie, Riccardo Perissich, Julian Priestley, Maria João Rodrigues, Philippe de Schoutheete, Daniela Schwarzer, Christian Stoffer | *membres du Conseil d'administration de Notre Europe - Institut Jacques Delors*

Les débats relatifs au sauvetage de Chypre, à l'application du pacte de stabilité et à l'adoption du budget de l'UE incitent à rappeler que la croissance peut être durablement affaiblie lorsqu'on bafoue quelques principes élémentaires : tel est l'objet de ce Mot signé par les membres de notre Conseil d'administration.

Les faibles perspectives de croissance de la plupart des pays européens et les débats relatifs au sauvetage de Chypre, à l'application du pacte de stabilité et à l'adoption du budget de l'UE incitent à rappeler une évidence : si la croissance ne se décrète pas, elle peut être durablement affaiblie lorsqu'on bafoue quelques principes élémentaires, qui forment autant de pactes à respecter.

## 1. Consolider le « pacte de confiance » financier

La controverse ayant entouré le sauvetage de Chypre rappelle tout d'abord que l'UE est confrontée à une crise qui est aussi de nature bancaire, et que la consolidation/restructuration du bilan des banques européennes est une condition *sine qua non* d'un retour de la confiance, et donc de la croissance.

Les autorités européennes ont commis une erreur d'appréciation en approuvant le principe d'une taxation de l'ensemble des dépôts placés dans les banques chypriotes, et pas seulement des plus importants d'entre eux. Elles ont su corriger cette erreur, qui a malheureusement affecté le pacte de confiance conclu entre les banques et leurs clients, au point de nourrir la crainte de l'extension d'un tel procédé à d'autres pays que Chypre.

Il est normal que les contribuables, qu'ils soient européens ou chypriotes, ne soient pas les seuls à devoir assumer les coûts des sauvetages bancaires, comme ils l'ont fait en Irlande. Mais on ne peut mettre à contribution les actionnaires des banques (comme en Espagne) ou les investisseurs (comme en Grèce) sans susciter leur défiance. Le fait de mettre à contribution les déposants les plus riches dans des cas extrêmes (comme à Chypre) ne saurait par ailleurs constituer un précédent, comme l'a rappelé la BCE. Il est en tous

cas crucial que de telles décisions soient expliquées et assumées de manière claire et que leur caractère exceptionnel soit souligné à chaque fois : c'est aussi sur ce point que les autorités européennes et nationales ont été prises en défaut dans le cas chypriote.

Cette nouvelle péripétie doit naturellement conduire les pays de l'UE à avancer d'autant plus vite dans la [voie d'une véritable union bancaire européenne](#). Un mécanisme unique de supervision sous l'égide de la BCE est en cours de mise en place, et le Mécanisme européen de stabilité sera donc bientôt en mesure d'aider directement les banques qui en ont besoin, par exemple en Espagne. Compte tenu de l'émoi qu'elle a suscité partout en Europe, la crise chypriote aura aussi souligné l'utilité des deux autres piliers d'une véritable union bancaire : la création de mécanismes européens de garantie des dépôts et de résolution des crises bancaires est plus que jamais une ardente obligation !

## 2. Appliquer le Pacte de stabilité de manière plus réaliste

Les autorités européennes ont fait preuve de davantage de clairvoyance lors du Conseil européen des 14 et 15 mars, en assouplissant la [manière dont est appliqué](#) le « pacte de stabilité et de croissance », afin d'en revenir à un meilleur équilibre entre réduction des déficits excessifs et soutien à l'activité économique.

Ses conclusions soulignent en effet la nécessité d'un « assainissement budgétaire différencié », adapté aux situations diverses des pays en difficulté, mais aussi celle de privilégier la notion de déficit structurel, conformément aux dispositions du récent « pacte budgétaire ». Elles ont ainsi utilement ouvert la voie à l'octroi d'un délai plus réaliste pour le retour en dessous du

seuil de 3% de déficit pour des pays comme le Portugal ou la France, en tenant compte des efforts déjà engagés.

Ces reports dans le temps ont avant tout des vertus conjoncturelles, puisqu'ils permettent de ne pas asphyxier la demande, et donc la croissance. Ils ne dispensent cependant en rien d'importantes réformes structurelles au niveau national, dont il faut rappeler qu'elles constituent le premier volet du « pacte pour la croissance » adopté en juin 2012. Beaucoup a déjà été fait au cours des dernières années sur ce registre, notamment dans les « pays sous programme », mais beaucoup reste encore à faire pour aller au-delà des incantations.

Dans le contexte récessif actuel, il va de soi que l'ensemble des mesures budgétaires prévues par ce Pacte, à hauteur de 120 milliards d'euros, doit être mis en œuvre sans délai. À ce stade, le manque de visibilité entourant l'extension des capacités de prêts de la BEI, l'usage des fonds structurels inutilisés ou le lancement de « *project bonds* » mine lui aussi la confiance que ses citoyens placent en l'exécution des décisions de l'UE, et au final sa crédibilité.

Agir de manière structurelle doit enfin conduire les autorités européennes à s'engager dans la création d'un Fonds d'amortissement des dettes, tel que cela est envisagé par le compromis conclu entre Conseil et Parlement européen pour l'adoption du « *Two Pack* ». Un pays comme l'Italie a par exemple fait d'importants efforts de réformes et d'ajustement budgétaire, et il dégage des excédents primaires depuis plusieurs années. Aider les pays européens à se délester ensemble de leur « vieille dette » contribuerait sans nul doute à conforter leurs perspectives de croissance, tout en redonnant espoir à leurs citoyens.

### 3. Mettre en œuvre un Pacte pour la jeunesse grâce au budget européen

La crise actuelle fait de nombreuses victimes, en particulier chez les jeunes : ils pourraient à terme former une « génération perdue », aussi bien pour l'UE que pour ses pays, alors même que la place qui leur est accordée est cruciale dans l'Europe vieillissante. Si mettre en œuvre un « pacte européen pour la jeunesse » n'est pas une idée inédite, c'est donc plus que jamais une urgence.

Là encore, c'est bien entendu au niveau national que les principaux efforts doivent être engagés afin d'améliorer l'éducation, la formation et les conditions d'entrée des jeunes sur le marché du travail. Mais il est indispensable que ces jeunes bénéficient aussi d'une contribution subsidiaire mais visible de l'UE, notamment via son budget.

Trois initiatives méritent plus particulièrement d'être encouragées grâce au budget 2013 et dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel : d'abord « l'initiative pour l'emploi des jeunes », dont il faut augmenter la dotation de 6 milliards d'euros prévue à ce stade, qui doit accorder une priorité à l'apprentissage ; ensuite, dans le cadre de cette initiative, la mise en place d'une « garantie européenne pour la jeunesse », permettant à l'UE d'aider ses États membres à offrir une formation ou un emploi à tous leurs jeunes ; enfin les programmes de mobilité de type « Erasmus », qui aident efficacement les jeunes Européens à se doter de compétences linguistiques et transversales, et dont il faut encore accroître le financement. C'est aussi à l'aune des ressources accordées à ces trois initiatives que l'on pourra mesurer si l'UE mobilise de manière adéquate son budget, qui est d'abord un outil de solidarité qu'on peut en l'espèce rendre utile pour la croissance s'il bénéficie plus directement à la jeunesse.

Au-delà de ces mesures ciblées, la jeunesse européenne pourra aussi bénéficier du nouveau « paquet » que l'UE doit adopter pour approfondir son marché intérieur tout en ajustant son budget. La mise en place d'un marché unique pour les services numériques apparaît notamment comme une priorité à cet égard, de même que l'augmentation des dépenses consacrées à la R&D et à l'innovation ou le financement des réseaux transeuropéens de transports et d'énergie, qui sont au fondement de toute croissance durable.

Stabilité financière, rigueur budgétaire, soutien à la jeunesse : c'est à chaque fois en combinant efforts de solidarité et soutien à la croissance que l'Union européenne pourra le plus efficacement aider ses États membres à retrouver des perspectives économiques et sociales plus favorables, et ainsi renforcer le pacte de confiance qui l'unit à ses citoyens.

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • Notre Europe - Institut Jacques Delors ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © Notre Europe - Institut Jacques Delors